

DECRET N° 272 /PR

portant création du Secrétariat Général
du Ministère de la Fonction Publique, de
la Réforme Administrative et du Travail

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création
des secrétariats généraux des ministères ;
- SUR la proposition du Ministre de la Fonction Publique, de la
Réforme Administrative et du Travail ;
- Le Conseil des Ministres entendu ,

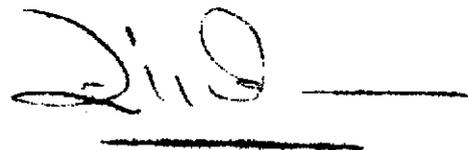
DECRETE :

1er.- Il est créé au Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme
Administrative et du Travail, un Secrétariat Général Permanent régi par le
Décret n° 238/PR du 17 août 1968 susvisé.

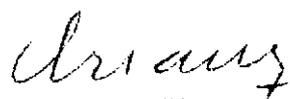
2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 30 août 1968

Le Président de la République,
Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et du
Travail,



Emile-Derlin ZINSOU


Albert OUASSA

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MFPRAT 4 - DP 2
Ministères 9 - SGG 4 - IAA 1 - SGPR 1 -